

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

N° 22.209

L'an deux mille vingt-deux, le 5 décembre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 29 novembre 2022

DATE D'AFFICHAGE

Le 29 novembre 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Denis MOALLIC représenté par M. Philippe CAU  
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT  
Mme Océane FERNANDES représentée par M. Patrick MARENGO  
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CUSSAC  
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme GACHET-BARRIÈRE  
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry REGISTER

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 31

Mme Dominique BERGEROT a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ŒUVRE NATIONALE DU BLEUET  
DE FRANCE INTEGRÉE À L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS  
(ONAC)

RAPPORTEUR : M. FILOCHE

VOTE : UNANIMITÉ

**MISE EN LIGNE LE 09-12-2022**

Il est proposé au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention à L'ŒUVRE NATIONALE DU BLEUET DE FRANCE INTEGRÉE À L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS (ONAC) pour un montant de 500,00 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

- d'attribuer une subvention à L'ŒUVRE NATIONALE DU BLEUET DE FRANCE INTEGRÉE À L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS (ONAC), d'un montant de 500,00 € (Cinq cents euros),
- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – fonction 0203 du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENCO

La secrétaire de séance,



Dominique BERGEROT

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 9 décembre 2022